

Assemblée Générale Ordinaire F.F.H. - 28 mars 2015

Relevé des décisions

Les groupements sportifs membres de l'association FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY ont été convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire à l'Hôtel Ibis Berthier Porte de Clichy le samedi 28 mars 2015.

<u>10h</u>: 58 clubs sur 130 autorisés à prendre part au vote étaient présents ou représentés pour un total de 356 voix sur 539.

Aucun quorum n'étant exigé en Assemblée Générale Ordinaire, celle-ci peut donc valablement délibérer.

La majorité en A.G. Ordinaire est fixée à 177 voix.

Conformément à l'article 4.3 des Statuts de la F.F.H., l'Assemblée Générale Extraordinaire doit réunir au moins la moitié des membres en exercice représentant au moins la moitié des voix. Seuls 58 clubs sur les 130 autorisés à prendre part au vote étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut se tenir. Ainsi, une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire devra être convoquée afin de se prononcer sur les modifications de Statuts suivantes :

- Article 2.4 : Autres organes de la Fédération
- Article 1 : DISPOSITIONS RELATIVES AU BUT ET A LA COMPOSITION DE LA FEDERATION

Article 1.1But: Modification de l'adresse du siège social de la Fédération Française de Hockey.

Assemblée Générale Ordinaire

• Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2014.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

• Rapport Moral 2014 par le Secrétaire Général.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

• Rapport financier 2014 du Trésorier.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

• Approbation des comptes de l'exercice 1^{er} Janvier 2014--> 31 Décembre 2014.

Le bilan s'établit pour un total de 526 886 €.



Le résultat de l'exercice s'élevant à 34 727 € est affecté au compte report à nouveau.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

• Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans allant du 01.01.2015 au 31.12.2020.

Commissaire aux Comptes Titulaire :

KPMG SA - IMMEUBLE LE PALATIN - 3 COURS DU TRIANGLE - 92939 PARIS LA DEFENSE

Commissaire aux Comptes Suppléant :

SALUSTRO REYDEL - Immeuble le Palatin 3 cours du Triangle - 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Résultat du vote : Abstention 3 - Contre 38 - Pour 315

• Conformément à l'article 1.1 des Statuts, l'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le transfert de siège social de la Fédération Française de Hockey à l'adresse suivante :

Tour Galliéni 2 – 36, avenue du Général de Gaulle - 93170 Bagnolet.

Résultat du vote : Abstention 40 - Contre 0 - Pour 316

• Proposition de modification n°1 du Règlement Intérieur.

Date d'application : 1er juillet 2015

Résultat du vote : Abstention 12 - Contre 38 - Pour 306

• Proposition de modification n°2 du Règlement Intérieur.

Date d'application : 1er juillet 2015

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

• Proposition de modification n°3 du Règlement Intérieur.

Date d'application : 29 mars 2015

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

• Proposition de modification n°4 du Règlement Intérieur.

Date d'application : 1^{er} juillet 2015

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

• Proposition de modification n°1 du Règlement Disciplinaire.

Date d'application : 1er juillet 2015

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Constitution de la Ligue de Bourgogne - Franche-Comté.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité



• Montant de la cotisation fédérale 2016/17.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

• Approbation du budget 2015.

Résultat du vote : Abstention 0 - Contre 12 - Pour 344

Fait à Paris, le 31 mars 2015.

Olivier Moreau Président de la F.F.H. Jean-Jacques Durchon Secrétaire Général de la F.F.H.

3